

Décision Générale colonial

Décision n° 118 du 4 Février 1943.

n° 118

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 4 février 1943
Numéro JO n° 4 du 15/02/1943	Date du numéro 15 février 1943

TEXTE INTÉGRAL

Sont réintégrés dans leur emploi en mêmes qualité et traitement à compter du 1er Fé vrier 1943 les agents des Douanes désignés ci-après en disponibilité sans solde d un an depuis le 1er mars 1942 ; DJAMA NOUR DJAMA ADEN ALIS KAMIS AWAD SA1D Sous-brigadier de 1er. Matelot de cl. Prépose de 4e cl. . 5è cl. HASSEN GUELLEH Mécanicien auxiliaire